

EXT. IFIC - Du nouveau dans le FAQ + inscription formation expert

vendredi 15 juin 2018

11:43

Objet	Du nouveau dans le FAQ + inscription formation
De	I.F.I.C
À	Serge Perreau - coordinateur IGB - FMM
Envoyé	mardi 12 juin 2018 13:32

[View this email in your browser](#)



Info Flash

12 juin 2018

Mise à jour des FAQ...

L'attribution des fonctions individuelles est une réalité depuis le 30 avril dernier. Chaque travailleur en service à cette date s'est vu attribuer par son employeur une fonction de référence sectorielle, une fonction hybride ou une fonction manquante. A cette attribution est également associée une simulation barémique, ou en en d'autres termes : une comparaison entre le barème actuel et le barème IFIC de phase 1.

Ce processus suscite légitimement de nombreuses questions dans le rang des travailleurs et employeurs concernés. La [rubrique FAQ](#) du site de l'IFIC constitue à cet égard une source incontournable d'informations. Cette rubrique fournit une réponse aux questions les plus fréquemment posées et s'enrichit régulièrement des nouvelles questions et réponses.

Afin de rendre la navigation plus intuitive, nous venons de réorganiser complètement cette section de notre site internet, et une nouvelle série de questions/réponses officiellement validées par la Commission paritaire 330 y a tout récemment été ajoutée ! Consultez-la donc sans tarder !

... et Fake News !

L'implémentation de la classification de fonctions suscite également de nombreuses réactions dans la presse ou sur les médias sociaux. Ces réactions s'accompagnent malheureusement d'affirmations parfois tout à fait inexactes concernant la nouvelle classification et les nouveaux barèmes. A l'approche du 30 juin 2018, date limite pour la notification du choix barémique des travailleurs, nous voulons couper court à certaines rumeurs et contre-vérités. Pour cette raison, l'IFIC a également ajouté à son FAQ une nouvelle rubrique [« Est-ce vrai que ... ? »](#). Consultez-la sans tarder afin de faire votre choix barémique individuel en toute connaissance de cause (si vous êtes un travailleur), ou afin de pouvoir donner plus d'informations aux travailleurs de votre institution (si vous êtes employeur/représentant des travailleurs).

Nous en profitons pour vous rappeler les autres canaux de communication existants en cas de questions ou problèmes relatifs à la classification :

- Le service RH, le responsable-processus et les représentants et permanents syndicaux, qui ont été spécialement formés pour soutenir l'implémentation sur le terrain
- L'IFIC via ses adresses mails : info@if-ic.org (pour les questions relatives aux procédures) et ifc.tool@if-ic.org (pour les questions relatives à l'implémentation des nouveaux barèmes)
- Le site web de l'IFIC qui contient des informations détaillées et tous les documents nécessaires à l'implémentation.

L'été, le temps des secondes sessions...

Vous êtes responsables-processus ou membre d'une commission de recours interne et vous n'avez pas pu suivre en début d'année la formation organisée par l'IFIC dans le cadre de l'implémentation de la classification de fonctions (ex : parce que vous remplacez un absent, parce que vous venez d'entrer en service) ? L'IFIC organise une nouvelle session de formation (CCT du 11/12/2017-Art.4§2) dans ses locaux à Bruxelles le mardi 3 juillet 2018 (session en français) et le jeudi 5 juillet 2018 (session en néerlandais) de 10h00 à 16h00. Vous êtes intéressés ? Inscrivez vous via notre [site web](#). Attention, le nombre de places étant limité, nous vous invitons à vous manifester sans tarder, et pour le vendredi 28 juin 2018 à midi au plus tard.



© 2018 Instituut voor Functieclassificatie - Institut de Classification de Fonctions

contact:
info@if-ic.org

[Privacy](#)

This email was sent to serge.perreau@fmm.be
[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)
IFIC · Sainctelettesquare 13-15 · Bruxelles 1000 · Belgium

MailChimp